

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1768 :**

Grands-Bois - Annulation des DCM du 21/10/2019 affaire n°48/2497 réceptionnée en Préfecture le 28/10/2019 et du 30/09/2021 affaire n°12/535 réceptionnée en Préfecture le 05/10/2021 - Cession à la SASU Archipel Bois Habitat de la parcelle cadastrée section ET n°1393 pour la construction d'un L.E.S.G (Logement Evolutif Social Groupé)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974210740184-20241216-36-1768-DE  
Date de réception en préfecture : 19/12/2024  
Date de transmission en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1768 : Grands-Bois - Annulation des DCM du 21/10/2019 affaire n°48/2497 réceptionnée en Préfecture le 28/10/2019 et du 30/09/2021 affaire n°12/535 réceptionnée en Préfecture le 05/10/2021 - Cession à la SASU Archipel Bois Habitat de la parcelle cadastrée section ET n°1393 pour la construction d'un L.E.S.G (Logement Evolutif Social Groupé).**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la délibération du 21/10/2019 affaire n°48/2497 réceptionnée en Préfecture le 28/10/2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de céder à la SASU Archipel Bois Habitat – Bourbon Bois Expérience le bien cadastré ET n°1393 situé 2 rue Armand, moyennant le prix de 8 560 € Hors Taxe pour la construction d'un logement évolutif social pour Mme SUZANNE Bétina.

- VU la Délibération du Conseil Municipal du 30/09/2021 affaire n°12/535 réceptionnée en Préfecture le 05/10/2021 accordant à la SASU Archipel Bois Habitat un paiement à terme du montant susvisé.

- VU le courrier en date du 25/10/2022 (RAR n°2C15192742065) notifié à la SASU Archipel Bois Habitat – Bourbon Bois Expérience, lui indiquant que les délais prévus par les délibérations susvisées étaient expirés et que le dossier était classé sans suite.

Ces délibérations n'ayant pas été suivies d'effet,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ANNULER les Délibérations du Conseil Municipal du 21/10/2019 affaire n°48/2497 réceptionnée en Préfecture le 28/10/2019 et du 30/09/2021 affaire n°12/535 réceptionnée en Préfecture le 05/10/2021 susvisées.**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER toutes les pièces liées à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE